



Saint-Denis, le 29 mars 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 5 décembre 2017

Validé au Conseil de Faculté du 29/03/2018

Membres présents :

Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Audrey BECQUART, Karen HOAREAU.

Messieurs : Jean-Yves ROCHOUX, Zoulfikar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER.

Membres représentés :

Mesdames : Eléonore CADOU, Julie DUPONT-LASSALLE.

Messieurs : Jean-Baptiste SEUBE.

Assistent à la séance :

Mesdames : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Anne QUATREHOMME.

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, François CAFARELLI.

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 2 NOVEMBRE 2017

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention

2- POINT DE L'EQUIPE DECANALE

DIALOGUE DE GESTION :

M. Le Doyen informe les membres que le dialogue de gestion s'est déroulé en deux temps : une première réunion s'est tenue en octobre qui a permis d'échanger sur les besoins de la composante et le cadre budgétaire déterminé par la présidence. Deux thèmes principaux ont été abordés : d'une part la campagne Emplois 2018 et d'autre part le budget.

La présidence nous a fait part de son souhait de réduire la campagne, nous demandant de faire remonter un estimatif à 80% des postes vacants au 1^{er} septembre 2018.

L'équipe décanale a fait remonter une demande de trois postes de PR, en sections 01, 02 et 05 en remplacement de Romain Ollard, Jonas Knetsch et Dominique Lepelley. La liste (classée par ordre des sections CNU 01-02-05) est remontée à la présidence sans ordre de priorité et sans tenir compte d'un ajustement à 80% des postes vacants, les demandes étant considérées comme légitimes et incompressibles.

Lors de la seconde réunion d'arbitrage, la présidence nous a informés de son arbitrage à savoir 2 postes de PR (en 01 et 02 selon la liste que nous leur avons transmise).

Après négociations, la proposition finale, validée par l'équipe décanale, est 2 postes de PR en 2018 et un poste de PR en 2019.

La campagne présentée en CA du 27 novembre prévoyait bien cette négociation. A ce jour la campagne n'est pas validée et nous sommes donc dans l'attente de la décision du prochain CA.

Par ailleurs dans le cadre du dialogue de gestion, des échanges ont eu lieu concernant le budget 2018. La présidence nous a demandé de présenter un budget à hauteur de 80 % du montant alloué en 2017. Au vu de nos besoins, nous avons présenté un budget correspondant à 100 % du budget précédent, à charge pour l'équipe de direction de l'établissement d'effectuer un arbitrage. Nous sommes actuellement dans l'attente de cet arbitrage.

HCERES :

Il s'agit pour la composante de réaliser dans un premier temps une auto-évaluation des formations. Nous attendons les documents utiles à ce travail d'évaluation.

Règlement des études et des conseils de perfectionnement :

Ces deux points ont fait l'objet de discussions lors de la dernière CFVU, qui ont donné lieu aux décisions suivantes :

- 1 seul conseil de perfectionnement par an (il en était préconisé 2)
- Bornage pédagogique à la convenance des composantes
- Règle du max : supprimée du règlement et laissée à l'appréciation des composantes.
- Dérogations étudiants : laissées à l'appréciation des composantes
- Calendrier : 3 calendriers ont été présentés, concernant la période de référence administrative, universitaire et pédagogique.

POINT TRAVAUX :

La rénovation de la salle des conseils est en cours de finalisation (fin des travaux prévue le 22 décembre).

Les voiles d'ombrage seront installées rapidement. Actuellement il est procédé à la fouille pour le positionnement des poteaux.

Amphithéâtre 150 : les travaux de sonorisation et vidéoprojecteur/écran sont terminés. L'amphithéâtre est donc maintenant totalement équipé.

3- UE LIBRES

M. Le Doyen fait une proposition de règle pour une meilleure prise en compte des UE Libres : il s'agirait de saisir dans APOGEE une règle permettant d'appliquer un coefficient multiplicateur aux notes d'UE Libres au moins égales à 10/20. L'ajout de point serait au maximum de 0,4 points sur la moyenne générale pour un étudiant ayant 20/20 à l'UE. Le coefficient permettrait d'appliquer de 0,04 à 0,4 points maximum.

Cette proposition est soumise au vote. Proposition votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée par les membres du conseil de faculté.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h30.

La Secrétaire de séance,



Emmanuelle Vitte



Le Président de séance

Le Doyen,



Jean-Marc Rizzo